

Objet: Mail pour Mr Mathieu VALLET

Date: mardi 1 juin 2021 à 14:32:00 heure d'été d'Europe centrale

De: Jean-Jacques BUIGNE Président de l'UFA

À: mattval86@yahoo.fr

Cci: Luc Guillou, Jean-Pierre Bastié, Laurent Varney, Michael Magi, Glen GRAPINET, Hadrien NEUMAYER

Bonjour,

Dans votre interview sur Cnews hier midi, vous avez déclaré qu'il suffit de changer le canon d'une arme neutralisée pour la remettre en état fonctionnel.

Je tiens à vous informer que vous divulguez une fausse affirmation et je vais vous en donner les éléments :

- Si l'arme a été neutralisée de façon artisanale. C'est possible de la faire tirer de nouveau mais l'arme ainsi neutralisée reste dans sa catégorie d'origine, donc si c'est une arme interdite, elle reste interdite. <https://www.armes-ufa.com/spip.php?article1378> c'est par ailleurs dangereux de procéder à cette transformation <https://www.armes-ufa.com/spip.php?article261>

- Si l'arme a été neutralisée par le banc d'Épreuve de St Etienne, il est absolument impossible de la remettre en état, sauf à la re-fabriquer.

- Si l'arme a été neutralisée après le 8 avril 2016, elle est devenue un bloc de ferraille qui n'a aucune cinématique mécanique et qui est indémontable. <https://www.armes-ufa.com/spip.php?article2262>

Qu'il y ait des armes chez les trafiquants qui basculent dans l'ultra violence, c'est une réalité. Mais cela ne peut pas être avec une arme neutralisée remise en état.

Notre association, qui travaille en partenariat avec le ministère de l'Intérieur (SCAE), reste bien évidemment à votre disposition si vous souhaitez approfondir la réglementation des armes.

Je me permets également de porter à votre connaissance notre contribution sur ce site, pétition qui vient en tête des toutes les autres. [Lutter contre la stigmatisation et la discrimination envers les tireurs et collectionneurs](#)

Nous souhaiterions qu'à l'occasion de votre présence sur les plateaux TV, vous puissiez à la lecture des argumentaires des tireurs sportifs et collectionneurs, vous faire l'écho de notre ressenti et besoin d'objectivité.

Un quotidien a relevé 6 faits divers incriminant des possesseurs légaux d'armes... en 20 ans. Ce qui est très peu. <https://www.armes-ufa.com/spip.php?article2822>

Bien cordialement.

Jean Jacques BUIGNE

09 52 23 48 27